



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Parks Canada Agency  
Banff Field Unit  
PO Box 900  
216 Hawk Avenue  
Banff, AB, T1L 1K2**

**MODIFICATION # 2**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Parks Canada Agency**  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency  
Banff National Park  
PO Box 900  
Banff, AB  
T1L 1K2**

<b>Title-Sujet</b> Amélioration des terrains de stationnement et des intersections de l'avenue Mountain, Parc national Banff		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P421-18-1057/A		<b>Date:</b> August 31, 2018
<b>GETS Reference No. - No de reference de SEAG</b> PW-18-00839661		<b>Client Ref. No. - No. de réf du client.</b> <b>696b</b>
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at - à</b> 02:00 PM	<b>on - le</b> September 6, 2018	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Rose Marino                      rose.marino@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (403) 760-1319		<b>Fax No. - No de FAX:</b> 403-762-5057
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b> See Herein - Voir ci-joint		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**  
**A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (caractères d'imprimerie ou lettres moulées)**

<b>Vendor/Firm Name</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Adresse courriel - Email address :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



## MODIFICATION # 2

1. Le mur de soutènement du côté nord de la partie inférieure du parc de stationnement de la gondole, près du trottoir de l'arrêt d'autobus, doit demeurer intact.

2. Q : Pouvez-vous confirmer que 1 350 m<sup>2</sup> est le volume des déblais ordinaires?

R : Ce volume de déblais ordinaires est principalement pour le parc de stationnement pour VR, la pente latérale et d'autres zones. La section 01 27 00 donne plus de précisions sur les autres endroits où des travaux d'excavation connexes sont requis, notamment le ponceau.

3. Q : L'entrepreneur peut-il réutiliser les déblais au site ou doit-il les transporter ailleurs?

R : L'entrepreneur doit inclure le transport des déblais jusqu'à un endroit désigné à l'extérieur du parc national Banff ainsi que soumettre une lettre d'aliénation à un représentant ministériel.

4. Q : Liste des quantités : les articles 5.3.1 et 5.4 utilisent tous deux des TONNES, pouvez-vous confirmer que la tonne est bien la mesure de quantité souhaitée (une tonne équivaut à 1 000 kg).

R : Oui, les quantités sont exprimées en tonnes.

5. Q : À l'article 5.3.1, est-ce que la fondation granulaire de 100 mm est uniquement pour la base asphaltique du prolongement du parc de stationnement ou est-ce qu'elle est aussi pour la base en gravier pour les trottoirs, les bordures et les caniveaux?

R : Comme il est indiqué dans le rapport sur l'évaluation et la stratégie liées au revêtement de la chaussée, 100 mm est la taille de granulat maximale pour la fondation granulaire du prolongement du parc de stationnement et pour les nouvelles surfaces nivelées conformément à ce qui est indiqué en bleu sur le dessin C15. Les détails de revêtement pertinents sont indiqués sur le dessin C19. Pour des détails concernant les trottoirs et les bordures, voir le dessin L8.00 et les spécifications de la section 32 16 00.

6. Précisions sur le mélange de semence et le taux d'épandage à la volée

- o Utiliser le mélange de semence indiqué au tableau 2 pour effectuer l'ensemencement à la volée et le paillage par projection hydraulique à un taux de 50 kg/ha. Cette activité doit être faite à l'automne avant que le sol soit couvert de neige ou au printemps, avant le 15 juin.

*Tableau 2 : mélange de semence*

Pourcentage (selon le poids)	Espèce
43	Élyme velu
34	Élyme à chaumes rudes
21	Élyme lancéolé
2	Koelérie à crêtes
1	Triseté à épi

7. Précisions sur les mesures d'atténuation liées à la faune

- Si les arbres à enlever font plus de 25 cm de dhh, il ne faut pas les enlever pendant la période potentielle de repos des chauves-souris (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre).
- En plus des mesures d'atténuation liées à la faune et à la flore, les répercussions et les mesures d'atténuation concernant les espèces en péril qui sont présentes au site, ou qui



pourraient l'être, sont les suivantes :

Espèce	Présence au site	Répercussions potentielles du projet	Mesures d'atténuation
<b>Hirondelle de rivage</b> <b>Hirondelle de rivage</b>	Inconnue/Possible	Perturbations visuelles/sonores; destruction de nids	S'assurer que les travaux ne sont effectués que dans l'aire actuelle du parc de stationnement. Si des nids sont trouvés dans cette aire, une zone de sécurité et des exigences seront établies avec les ASE et les agents de la faune de l'Agence Parcs Canada.
<b>Petite chauve-souris brune</b>	Inconnue/Possible	Destruction de l'aire de repos	S'il faut enlever des arbres de gros diamètre (>25 cm dhh) pendant la période de repos des chauves-souris (1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> octobre), un biologiste professionnel doit faire une inspection complète pour déceler la présence de chauve-souris dans les deux semaines précédant le retrait des arbres.

Toutes les autres modalités, clauses et conditions demeurent les mêmes.

**Signed copy of this amendment should accompany each tender. If your tender has already been submitted please sign and fax the amendment along with any revisions to tender price, to this office before the close of Tender.**

**Fax: 1-403-762-5057.**

---

**Signed copy of this amendment should accompany each tender. If your tender has already been submitted please sign and fax the amendment along with any revisions to tender price, to this office before the close of Tender.  
Fax: 1-403-762-5057.**